



association
pour la voix
étudiante
au québec

**Assemblée des membres
Montréal, les 24 et 25 octobre 2015**

Procès-Verbal pour le 24 octobre 2015

Présidence et secrétariat d'assemblée

Présidence d'assemblée
Secrétariat d'assemblée

Xavier Dandavino
David

Associations étudiantes présentes

- Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE)
- Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGE UQTR)
- Association étudiante de l'INRS - Urbanisation, Culture et Société (AÉUCS)
- Concordia Student Union (CSU)
- Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrit aux études supérieures (AELIÉS)
- Post-Graduate Students' Society (PGSS)
- Association générale des étudiants et des étudiantes du campus de Rimouski (AGECAR)
- Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)
- Students' Society of McGill University (SSMU)
- Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC)

1. Procédures d'ouverture

1.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyée par FEUS,

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte.

Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

1.2. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par FEUS

Il est résolu que soit nommé Xavier Dandavino comme animateur de la rencontre actuelle et David comme secrétaire d'assemblée.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_01 adoptée à l'unanimité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.1. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par FEUS

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté jour tel que présenté :

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_02 adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

3.1. Sur proposition de SSMU, appuyée par MAGE UQAC

Il est résolu que le PROCÈS-VERBAL soit adopté

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_03 adoptée à l'unanimité

4. Tour de table

Les associations discutent des différents mandats traitant de leur présence en fin de semaine.

5. Rapport du coordinateur

5.1. Sur proposition de SSMU, appuyée par ADESESE

Il est résolu que le rapport du coordinateur soit mis sur table.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_04 adoptée à l'unanimité

6. Règlements généraux

6.1. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que les règlements en entièreté soient adoptés, à l'exception des articles 46, et 68-73

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_05 adoptée à l'unanimité

6.2. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par FEUS

Il est résolu que l'article 46 soit adopté en entièreté avec la modification : Deux (2) membres du conseil d'administration de l'AVEQ, par le biais d'une demande écrite conformément aux termes de l'article 46 des Statuts et règlements, peuvent requérir la convocation d'un conseil d'administration spécial.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_06 adoptée à l'unanimité

6.3. Sur proposition de AÉUCS, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que soit modifié l'article 68.1 pour dire : Le conseil exécutif de l'AVEQ se compose de six (6) officières ou officiers, élus par les associations étudiantes membres comme titulaires de leurs fonctions respectives, telles que définies dans le Règlement électoral et référendaire :

- a) Coordinatrice générale ou coordonnateur général;*
- b) Responsable au secrétariat général;*
- c) Les déléguées et délégués:
 - a. Responsable mobilisation et au développement associatif;*
 - b. Responsable aux affaires sociopolitiques;*
 - c. Responsable à la pédagogie et à la recherche;*
 - d. Responsable aux affaires des cycles supérieurs;**

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_07 adoptée à l'unanimité

6.4. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par SSMU

Il est résolu que soit modifié l'article 68.1 (a) pour changer « coordinatrice générale ou coordonnateur général » à « responsable à la coordination générale »

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_08 adoptée à l'unanimité

6.5. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par CSU

Il est résolu que soit modifié l'article 68.4 pour remplacer « ou membre dans l'année précédente » par « au moment de l'élection », pour lire ainsi : « Seule peut siéger à titre d'officière ou d'officier de l'AVEQ une personne qui est membre d'une association étudiante membre de l'AVEQ au moment de l'élection. »

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 2

Rejetée à majorité

6.6. Sur proposition de FEUS, appuyée par AÉUCS

Il est résolu qu'une personne qui est membre d'une association étudiante membre de l'AVEQ, ou membre dans l'année précédente puisse siéger à titre d'officière ou d'officier de l'AVEQ

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 2

Résolution CT_2015-10-24_09 adoptée à majorité

6.7. Sur proposition de SSMU, appuyée par AGE UQTR

Il est résolu que soit modifié l'article 68 (devenant 69) pour remplacer le mot « leadership » à « initiative »

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

Résolution CT_2015-10-24_10 adoptée à majorité.

6.8. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE UQTR

Il est résolu que le nouvel article 69 soit adopté en entières

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_11 adoptée à l'unanimité

6.9. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que soit modifié l'article 69 (devenant 70) pour dire : la personne responsable au secrétariat général. Cette personne est responsable de tous les volets législatifs de l'association. Elle a la responsabilité de s'assurer que toutes les actions faites par l'association respectent les normes, les règles, les politiques et les lois. Elle s'assure aussi d'un suivi des archives de l'association et s'assure de la publication des documents officiels de l'association. Il convoque et prépare les rencontres des instances dont elle ou il est responsable.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_12 adoptée à l'unanimité

6.10. Sur proposition de FEUS, appuyée par MAGE UQAC

Il est résolu que soit modifié l'article 43 pour ajouter: Le conseil d'administration est composé d'une administratrice ou d'un administrateur par association membre, du responsable à la coordination générale, et du responsable au secrétariat. Les administrateurs et administratrices qui proviennent des associations membres sont nommés par leur association et entérinés par l'assemblée des membres.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_13 adoptée à l'unanimité

6.11. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par FEUS

Il est résolu que l'article 70 soit adopté

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_14 adoptée à l'unanimité

6.12. Sur proposition de FEUS, appuyée par MAGE UQAC

Il est résolu que soit modifié l'article 71 pour remplacer le « assurer une veille » à « rester à l'affut »

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_15 adoptée à l'unanimité

6.13. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par SSMU

Il est résolu que soit modifié l'article 71: La déléguée ou le délégué aux affaires sociopolitiques : La personne responsable des affaires sociopolitiques s'assure du suivi des enjeux politiques, sociaux, et environnementaux

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_16 adoptée à l'unanimité

6.14. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par SSMU

Il est résolu que les articles soient adoptés dans leur ensemble

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_17 adoptée à l'unanimité

7. Règlements électoraux

7.1. Sur proposition de FEUS, appuyée par AGE UQTR

Il est résolu que d'électeurs dans article 2.1 est considéré comme électeur une association membre de l'AVEQ

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_18 adoptée à l'unanimité

7.2. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que soit modifié l'article 2.3: La période de mise en candidature se clôt le vendredi (17 h) quatre semaines avant l'assemblée des membres

Pour : 3

Contre : 3

Abstention : 4

REJETTÉE à majorité

7.3. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par SSMU

Il est résolu que soit modifié l'article 2.3: La période de mise en candidature se clôt le vendredi (17 h) trois semaines avant l'assemblée des membres

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

Résolution CT_2015-10-24_19 adoptée à majorité.

- 7.4. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par FEUS

Il est résolu que soit modifié l'article article 2.6: La campagne électorale débute à la fin de la période de mise en candidature et se termine le vendredi avant l'assemblée des membres.

Pour : 2

Contre : 2

Abstentions : 6

La proposition est reconsidérée

Pour : 0

Contre : 9

Abstentions : 1

REJETTÉE à majorité.

- 7.5. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par CSU

Il est résolu qu'ajouter une semaine à l'ensemble des délais au processus électoral.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_20 adoptée à l'unanimité

- 7.6. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que l'article 10 soit retiré et l'ensemble des articles faisant référence à un débat.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_21 adoptée à l'unanimité

- 7.7. Sur proposition de FEUS, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que Article 4 soit remplacé par...« Le conseil d'administration décidera du budget idéal et raisonnable pour la campagne électorale à suivre. »

- 7.7.1. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AELIES

Il est résolu que: « ...le budget devra être déposé au minimum quarts semaines avant l'assemblée des membres d'automne et devra inclure un montant pour la bourse d'implication de la ou du DGE et un fonds de roulement pour le comité électoral. » Soit rajouter à la fin de la phrase

Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la proposition

Il est résolu que Article 4 soit remplacé par...« Le conseil d'administration décidera du budget idéal et raisonnable pour la campagne électorale à suivre. Le budget devra être déposé au minimum quatre semaines avant l'assemblée des membres d'automne et devra inclure un montant pour la bourse d'implication de la ou du DGE et un fonds de roulement pour le comité électoral. »

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_22 adoptée à l'unanimité

7.8. Article 6.3 sera retiré.

7.9. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par ADEESE

Il est résolu que soit modifié l'article article pour rajouter« ...et une lettre d'appui à la candidature signée par au moins une association membre »

Pour : 3

Contre : 5

Abstention : 2

Rejetée à majorité.

7.10. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par FEUS

Il est résolu que « administratrice, administrateur » soit remplacer par « représentantes et représentants d'associations membres » dans tout le document, et « conseil d'administration » soit remplacer par « associations membres ».

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_23 adoptée à l'unanimité

7.11. Sur proposition de FEUS, appuyée par MAGE UQAC

Il est résolu que la politique électorale soit adoptée.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_24 adoptée à l'unanimité

8. Règlements référendaires

Pas de règlements référendaires.

9. Plan de communication

9.1. Sur proposition de l'AGE UQTR, appuyée par AÉUCS

Il est résolu que le plan de communication soit mis en dépôt jusqu'à demain matin (25 Octobre, 2015)

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-24_25 adoptée à l'unanimité

10. Politique de communications

10.1. Sur proposition de FEUS, appuyée par SSMU

Il est résolu que le point 1.4 soit mis en dépôt

En faveur : 5

Opposition : 3

Abstention : 2

Résolution CT_2015-10-24_26 adoptée à majorité

Sur proposition de SSMU, appuyée par FEUS

Il est résolu que l'assemblée est levée jusqu'à demain matin à 9h00.

Le vote n'est pas demandé
Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est levée pour la soirée.

Procès-Verbal pour le 25 octobre 2015

Présidence et secrétariat d'assemblée

Présidence d'assemblée
Secrétariat d'assemblée

Igor
Valérie

Sur proposition de FEUS, appuyée par ADEESE
Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte.
Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est ouverte.

10.2. Sur proposition de FEUS, appuyée par ADEESE

Il est résolu que soit nommé Igor comme animateur de la rencontre actuelle et Valérie comme secrétaire d'assemblée.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_27 adoptée à l'unanimité

10.3. Sur proposition de AÉUCS, appuyée par AGECAR

Il est résolu qu'une plénière sur politique et plan d'action se tienne.

Le vote est demandé

Rejetée à majorité

10. Plan de communication

10.2. Sur proposition de CSU, appuyée par AELIÉS

Il est résolu qu'un tour de table se tienne.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_28 adoptée à l'unanimité

10.3. Sur proposition de AGECAR, appuyée par SSMU

Il est résolu que le premier logo en noir et blanc soit adopté avec possibilité de changer les couleurs

Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 0

Résolution CT_2015-10-25_29 adoptée à majorité.

10.4. Sur proposition de AGECAR,

Que la résolution CT_2015-10-25_29 soit reconsidérée.

Le vote est demandé

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 3

Adoptée à majorité

10.5. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par SSMU

Il est résolu que le concept du premier logo en noir et blanc soit adopté, et qui pourrait changer de couleur et avec les modifications apportées en tour de table

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Résolution CT_2015-10-25_30 adoptée à majorité.

12. Politiques

12.1. Communication

12.1.1. Sur proposition de AÉUCS, appuyée par MAGE UQAC

Il est résolu que plénière de 20 minutes sur les politiques se tienne

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_31 adoptée à l'unanimité

12.1.2. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par FEUS

Il est résolu d'ouvrir à nouveau l'ordre du jour

Le vote est demandé

Pour : 5

Contre : 5

Rejetée à majorité.

12.1.3. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par SSMU

Il est résolu que le point 1.4 langue française soit retiré

Le vote est demandé

Pour : 8

Contre : 0

Absentions : 1

Résolution CT_2015-10-25_32 adoptée à l'unanimité.

12.1.4. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE UQTR

Il est résolu que le point 3.2.1 soit ajouté : l'AVEQ offre/paie un montant de 25\$ par mois sur les forfaits téléphoniques des membres du comité exécutif.

Le vote est demandé

Pour : 2

Contre : 8

Abstentions: 0

Rejetée à majorité.

12.1.5. Sur proposition de AGE UQTR, appuyée par MAGE UQAC

Il est résolu que « conseil d'administration et conseil exécutif » soit ajouté à article 2.3

Le vote est demandé

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions: 0

Résolution CT_2015-10-25_33 adoptée à majorité

12.1.6. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par SSMU

Il est résolu que « Considérant les valeurs de transparence de l'association, la confidentialité doit être utilisée seulement lorsque nécessaire » soit ajouté.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_34 adoptée à l'unanimité.

12.1.7. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que « tous les documents confidentiels ou partiellement doivent être qualifiés comme tels par l'assemblée des membres » soit ajouter à l'article 2.3.

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé

Pour : 1

Contre : 7

Absentions : 1

Rejetée à majorité.

12.1.8. Sur proposition de ADEESE, appuyée par SSMU

Il est résolu que la politique de communication soit adoptée

Le vote est demandé

Pour : 10

Contre : 0

Absentions : 0

Résolution CT_2015-10-25_35 adoptée à l'unanimité

12.2. Dons et prêts

12.2.1. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par AGE UQTR

Il est résolu que le titre de la politique soit changé à « Dons et Prêts des associations étudiantes membres »

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_36 adoptée à l'unanimité

12.2.2. Sur proposition de ADEESE, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que la politique des dons et prêts des associations étudiantes membres soit adoptée.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_37 adoptée à l'unanimité

12.2.3. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par SSMU

Il est résolu qu'un comité de rédaction pour une politique d'éthique sur les dons externes soit créé.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_38 adoptée à l'unanimité

12.3. Contre l'oppression

12.3.1. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par SSMU

Il est résolu que la politique contre l'oppression soit mise en dépôt jusqu'à la prochaine rencontre de l'AVEQ.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_39 adoptée à l'unanimité

12.4. Redevabilité

12.4.1. Sur proposition de AGE UQTR, appuyé par MAGE-UQAC,

Il est résolu que le titre du point 2 soit modifié pour « comité d'évaluation des responsables ».

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_40 adoptée à l'unanimité

12.4.2. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que «compte rendu bimensuel » soit remplacé par « compte rendu mensuel ».

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_41 adoptée à l'unanimité

12.4.3. Sur proposition de FEUS, appuyée par AELIÉS

Il est résolu que l'article 2 soit retiré

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé

Pour : 2

Contre : 5

Abstentions : 3

Rejetée à majorité

12.4.4. Sur proposition de CSU, appuyée par ADEESE

Il est résolu que le comité soit créé à l'assemblée des membres annuelle et sera constitué d'au moins trois membres. Le comité devra produire un rapport lorsque l'assemblée des membres en décide ainsi.

12.4.4.1. Sur proposition de ADEESE, appuyée par AELIÉS

Il est résolu que « Le comité devra produire un rapport lorsque l'assemblée des membres en décide ainsi » soit remplacé par « un rapport devra être produit par le comité à la demande de l'assemblée ou lorsque le comité en sent le besoin »

Le vote est demandé

Pour : 9

Contre : 1 (FEUS)

Abstentions : 0

Adoptée à majorité

Retour sur la proposition

Il est résolu que le comité soit créé à l'assemblée des membres annuelle et sera constitué d'au moins trois membres. Un rapport devra être produit par le comité à la demande de l'assemblée ou lorsque le comité en sent le besoin.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_42 adoptée à l'unanimité

12.4.5. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par AGE CAR

Il est résolu que le comité soit nommé le comité pour redevabilité

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_43 adoptée à l'unanimité

12.4.6. Sur proposition de MAGE UQAC, appuyée par SSMU

Il est résolu que « Lors de leur entrée en poste, les exécutantes et les exécutants doivent signer le contrat des exécutantes et des exécutants » soit ajouté dans l'article 1.3.

Le vote est demandé

Pour : 6

Contre : 1

Abstentions: 2

Résolution CT_2015-10-25_44 adoptée à majorité

12.4.7. Sur proposition de AÉUCS, appuyée par MAGE UQAC

Il est résolu que le titre soit changé pour : Considération de l'association à propos de la démocratie participative.

Le vote est demandé

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 4

Résolution CT_2015-10-25_45 adoptée à majorité

12.4.8. Sur proposition de AGE CAR, appuyée par SSMU

Il est résolu que les considérations soient changées pour un copier-coller des règlements généraux

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_46 adoptée à l'unanimité

12.4.9. Sur proposition de ADEESE, appuyée par AELIÉS

Il est résolu que la politique soit adoptée.

Le vote est demandé

Pour : 9

Contre : 1 (FEUS)

Abstention : 0

Résolution CT_2015-10-25_47 adoptée à majorité

13. Affaires nouvelles

FEUS : Note au PV

Avec respect pour toutes les délégations assises autour de la table, la FEUS tient à souligner le manque de sérieux dans certaines procédures et son malaise face à cela, considérant son devoir d'informer ses membres du déroulement complet des instances et l'inquiétude de devoir afficher un manque de crédibilité

14. Prochaine rencontre

14.1. Sur proposition de FEUS, appuyé par AGE UQTR,

Il est résolu que la prochaine rencontre se tienne le 28 et 29 novembre à Rimouski.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-10-25_48 adoptée à l'unanimité

14.2. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyé par SSMU

Il est résolu de lever l'assemblée.

Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est fermée.